

Compte rendu du conseil municipal du 27/05/2025 à 20h30

Membres présents (8): CHAMBOST Françoise, CHERBLANC Raphaël, FOURNEL Béatrice, GIROUD Lucien, GUILLEMOT Olivier, PAIN Evelyne, PION Eric, RONDEPIERRE Amandine.

Membres absents (2) : BISSUEL Victoire, LAURENT Benoît (pouvoir Mme RONDEPIERRE)

Quorum à 6

Mme RONDEPIERRE se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

Mme FOURNEL ouvre la séance et propose une modification dans le compte-rendu du conseil précédent concernant la dérogation au règlement avec accord du conseil pour la gratuité de la salle pour l'association Villages partage - POUR : 9

Mme FOURNEL informe le conseil que des décisions modificatives ont eu lieu pour payer des factures : - 18 000 € sur le compte 213155 pour approvisionner les comptes 21221 et 21321 pour l'aménagement du terrain multi-activités.

- **Convention avec la Poste :** *convention transmise en amont du conseil*

Mme FOURNEL indique que la commune perçoit 1352 € pour la tenue de l'agence postale communale. Une convention entre la mairie et la Poste doit être renouvelée : pas de changement mis à part la revalorisation du montant chaque année + durée de la convention de 9 ans pour le maintien du service public en milieu rural. Pour : 9.

- **Convention de pilotage et de financement du poste d'accompagnement d'initiatives jeunes :**

Ce poste d'accompagnement est porté par un recrutement fait par L'Asaj. Les communes et la COPLER sont sollicitées pour participer financièrement à ce projet puisque la personne recrutée interviendra sur tout le territoire pour aider les jeunes à monter et créer leurs projets. Une aide de la CAF pourrait être reçue car idée innovante sur le territoire. Cela permet ainsi un lien entre les élus et les jeunes.

Mme FOURNEL explique que le reste à charge pour notre commune (ratio participation/habitant/année) serait de 47€ en 2025, puis en 2026 moins de 300 € en fonction des aides obtenues. Pour : 9.

- **Convention adhésion au service d'assistance à la gestion énergétique du SIEL :** *convention transmise en amont*

Ce service permet un suivi des consommations d'énergie de nos bâtiments communaux, la réalisation de bilans annuels et des conseils pour la réalisation de travaux.

La convention doit être renouvelée : 403 €/an à partir de 2026 pour une durée de 6 ans. Pour : 9.

- **Avenant à la convention d'adhésion à la mission d'assistance conseil :**

Un avenant à la convention est proposé par le centre de gestion de la Loire : un forfait de 50€ est proposé à la place des 10€ demandés par élu. Pour : 9.

- **Transports scolaires :**

Une aide communale est versée aux familles ayant au moins 2 enfants prenant un transport scolaire dans la commune (50 % à partir du 2^e enfant). 6 familles sont concernées pour l'année 2024/2025. Pour : 9.

Mme FOURNEL informe que le transport scolaire pour l'année 2025/2026 est gratuit pour les maternelles et primaires du département.

- **Déclarations d'intention d'aliéner :**

2 ventes immobilières sont en cours dans la commune et le conseil doit se positionner : il n'y a pas de projet communal sur ces tènements. Pour : 9.

- **Créances éteintes et en non-valeur :**

Mme FOURNEL indique les créances éteintes : 615€ correspondant aux impayés du « Baranous » + créances en non-valeur : 0,1 centimes d'euros pour un loyer communal (passage du franc à l'euro). Pour : 9.

- **Convention de refacturation de l'assainissement avec Roannaise de l'eau :**

Une convention doit être signée avec la Roannaise de l'eau car le service refacturation est transféré de Suez à Roannaise de l'Eau.

Mme FOURNEL rappelle qu'un relevé en juin sera effectué, pour un paiement sur estimation en décembre. Pour : 9.

- **Chemin de randonnée :**

Un travail sur les chemins de randonnées est en cours à la COPLER : L'objet est de créer des petites randonnées (environ 4km) autour des centres-bourgs du territoire. Ces chemins seraient entretenus par la commune + balisage et bancs pris en charge par la COPLER.

Un tracé autour de notre village a été proposé. Pour : 9.

- **Loyers Bar :**

Lors du précédent conseil, il avait été évoqué une prolongation d'une aide financière pour le bar du village.

Mme FOURNEL propose d'accorder un loyer à demi-tarif pour les mois d'avril, mai et juin 2025. Pour : 9.

Mme FOURNEL rappelle que les dettes actuelles du bar s'élèvent à 2 302,36 € mais un versement est en cours. Elle indique également qu'un cuisinier prépare les repas du midi pour épauler et donner l'impulsion.

- **Questions diverses :**

Mme FOURNEL informe le conseil qu'une personne de Machézal a été tirée au sort pour les jurés d'assise.

Elle fait part également d'une pétition reçue en mairie : des habitants ont écrit pour que la mairie intervienne, pour la gestion des chats errants dans le bourg. Il est rappelé que les chats errants ne doivent pas être nourris dans la rue. La mairie se renseigne sur les démarches à entreprendre.

Elle demande si le conseil a des idées pour le prochain futur bulletin municipal : des idées sont données et seront mises en forme lors d'une réunion « communication » prévue le jeudi 5 juin à 18h.

M. GUILLEMOT souhaite se renseigner pour que les élèves de Machézal puissent aller à la piscine pendant le temps scolaire. Il rappelle que le cycle piscine est prévu dans les programmes de l'éducation nationale mais cette activité n'est pas mise en œuvre

Il indique que la piscine de Tarare a des disponibilités pour septembre et qu'elle peut accueillir nos élèves.

Mme FOURNEL indique que la location d'un transport est couteuse, pour seulement 20 min dans l'eau. Elle rappelle qu'un service « piscine » est proposé pour les enfants à partir du CE2 par l'Asaj hors temps scolaire : ils viennent chercher les enfants à Machézal, les amènent à la piscine à Roanne et les ramènent les mercredis entre midi et 14h pour la somme de 70€.

Mme PAIN indique également que des cours sont proposés pendant l'été à la piscine de St Symphorien de Lay.

M. GUILLEMOT se propose de se renseigner pour que ce projet scolaire puisse se réaliser.

M. GUILLEMOT relance le projet d'aménagement de la cour d'école : Mme FOURNEL indique que les agents communaux et paysagiste doivent se rencontrer pour développer ce projet.

Mme PAIN indique qu'elle a reçu plusieurs devis pour la réfection des toitures, le remplacement des volets et fenêtres ainsi que le changement des radiateurs pour les bâtiments communaux. Une commission « bâtiments » est fixée le 17/06 à 19h30.

Mme CHAMBOST souhaite savoir si des poubelles ont été reçues pour le terrain multi-activités. La commande auprès de la COPLER est en cours. M. CHERBLANC indique qu'une petite poubelle a été installée en attendant.

Elle propose également de mettre des affiches sur le terrain pour expliquer le fonctionnement de l'éclairage aux habitants : 1 bouton enclenché = 1h d'éclairage.

Elle demande si des miroirs au carrefour route de Chirassimont – Grand'place pourraient être installés car la priorité à droite est dangereuse puisque la haie cache le visuel.

Mme FOURNEL répond qu'il s'agit d'une départementale donc la commune ne peut rien mettre et rappelle que la zone est à 30km/h.

M. CHERBLANC fait un point voirie :

- le portail derrière la mairie pour cacher les containers poubelles a été mis en place. Une proposition de fleurissement avec des bacs devant est lancée,
- la confection de 2 bacs pour l'entrée du terrain,
- la croix du cimetière a été nettoyée et le portail repeint,

Ces travaux réalisés par l'agent communal ont permis une économie de l'ordre de 4 500 € hors main-d'œuvre par rapport aux devis demandés.

Les fleurs ont été plantées dans le bourg (500 € d'achat).

Il indique que le changement de chauffage à la salle des fêtes est appréciable et bénéfique depuis un an : 600L de fioul / an contre 2500L les années précédentes.

M. GUILLEMOT demande si le cantonnier pourrait faire des aménagements pour agrandir le bureau du secrétariat de mairie. Il est proposé de solliciter les artisans mobilisés sur d'autres chantiers sur la commune.

M. CHERBLANC demande si une réponse a été transmise par l'entreprise Créabois suite à la visite des logements dont la hauteur des fenêtres interroge. Mme FOURNEL indique qu'une réponse par mail a été reçue en mairie : elle sera transmise au conseil.

Fin de séance à 23h40.